

0.00 crédits	15.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Born Charles-Hubert ;Gors Benoit ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le séminaire en droit de l'environnement et en droit public immobilier est destiné à permettre à chaque étudiant d'étudier en profondeur un sujet de son choix. Le travail de séminaire se situe dans le prolongement des cours et est l'occasion, pour les étudiants, d'aborder de manière spécifique et détaillée un thème du droit de l'environnement ou du droit public immobilier. Outre des rencontres individuelles, sont organisées des réunions collectives, notamment en vue de la présentation des résultats de la recherche au moment de la remise du travail de séminaire. Ce séminaire implique, pour chaque étudiant, la production d'un travail écrit attestant ses compétences en droit de l'environnement ou en droit public immobilier.
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Le TFE est une prestation écrite entre 40 et 55 pages. Il fait également l'objet d'une défense orale incluant une présentation orale de 20' et des questions-réponses pendant 20'.
Méthodes d'enseignement	Le suivi des étudiants débute par une séance commune avec tous les étudiants pour exposer les objectifs et le calendrier. Plusieurs séances, collective et/ou individuelles, sont ensuite organisées pendant le Q1 pour permettre aux étudiants de déterminer leur sujet, puis, pendant le Q2 et, le cas échéant, l'année suivante (en cas d'étalement), de rédiger leur TFE. Le suivi individuel est assuré par le promoteur (ou les co-promoteurs) à l'initiative de l'étudiant.
Contenu	Le séminaire d'accompagnement du mémoire du Master de spécialisation en droit de l'environnement et en droit public immobilier a pour objet d'amener l'étudiant à définir le sujet et la méthodologie de son travail de fin d'étude (TFE) et de l'aider à le réaliser dans les délais impartis avec la qualité requise. Le travail de fin d'étude est un travail personnel et approfondi de recherche et de réflexion qui atteste de la maîtrise par l'étudiant d'un sujet juridique déterminé. Travail personnel, le TFE a pour objectif de mettre en évidence l'autonomie, le sens critique, la maîtrise du droit, les compétences et les autres qualités personnelles de l'étudiant.
Faculté ou entité en charge:	BUDR